

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Rencontre des gouvernements neuchâtelois et jurassien à La Chaux-de-Fonds

Dans le cadre de leurs relations confédérales et de voisinage, le Conseil d'Etat neuchâtelois a accueilli, mardi 14 septembre 2010 à La Chaux-de-Fonds, son homologue jurassien. Cette rencontre annuelle a permis aux deux gouvernements de discuter et d'examiner les différents sujets d'actualité tant au niveau cantonal, intercantonal que fédéral, et tout particulièrement d'étudier la mise en place de nouvelles collaborations entre les deux cantons.

Les gouvernements jurassien et neuchâtelois ont notamment abordé la question de l'établissement d'un concordat en matière de protection des données qui prévoit la création d'une structure commune aux deux cantons. Un rapport établi par le Canton de Neuchâtel, où la structure existe déjà, sera soumis prochainement au Canton du Jura. Après ratification par les Parlements respectifs, le concordat pourrait entrer en vigueur début 2012.

Les deux gouvernements ont également évoqué le dossier de la Centrale d'urgence 144 qui pourrait être une centrale commune à plusieurs cantons. Le Canton de Neuchâtel mène actuellement une réflexion dans ce sens avec d'autres cantons, tels que Vaud et Fribourg. Pour le Jura, il n'y aura pas de solution commune avec Berne et le Canton étudie actuellement une solution propre, mais se dit ouvert à examiner une collaboration à plusieurs.

Concernant la sécurité publique, les deux exécutifs se sont dits intéressés à analyser toutes autres formes de collaborations possibles que celles déjà existantes, notamment au niveau des corps de police mais aussi des gardes frontières et en prenant également en compte les centrales d'engagement. Autant de pistes qui doivent être examinées avant d'engager du personnel supplémentaire. Des contacts seront repris entre les deux cantons dans ce sens.

Dans le domaine de l'économie, les deux cantons se sont inquiétés des négociations en cours entre la Suisse et l'Union européenne concernant la production de cigarettes. La norme dite «10-1-10», si elle était appliquée, entraînerait un important recul de la production en Suisse. Les deux cantons défendent la même position, sensibilisant notamment fortement leurs relais à Berne que sont les parlementaires fédéraux.

Quant à la création d'un grand canton de l'Arc jurassien, les deux exécutifs ont abordé ce point ouvertement, tout en se disant sensibles à la question de l'identité et de la souveraineté cantonales. Pour sa part, le Jura entend actuellement privilégier les débats entre les signataires de l'Accord du 25 mars 1994 et se concentrer sur la proposition d'une nouvelle entité cantonale à six districts entre le Jura et le Jura bernois.

Neuchâtel, le 21 septembre 2010